

FICHE ESPACE RURAL ET ACTIVITES AGRICOLES

PRESERVER ET ENRICHIR

LA BIODIVERSITE
DES « MILIEUX NATURELS ORDINAIRES »

Contexte

La diversité des milieux naturels dans le Pays constitue une de ses richesses. Elle assure non seulement la pérennité de ces milieux, mais aussi leur capacité d'auto-régénération et d'adaptation aux changements imposés par les aléas naturels ou humains. La biodiversité est aussi garante d'attractivité pour les populations, actuelles et futures. Elle doit être prise en considération et promue à travers toutes les actions entreprises.

RECOMMANDATION A INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N° 4

1- OBJECTIFS

- Mieux identifier le patrimoine végétal et faunistique des milieux dits "ordinaires".
- Préserver la biodiversité existante et favoriser son enrichissement. Au-delà de la préservation et de la mise en valeur des milieux naturels protégés et inventoriés qui doivent être soutenues par le Pays, et qui passeront par la mise en œuvre de procédures (dont certaines déjà en cours : Natura 2000, Life...), il est important de mettre l'accent sur la nécessité d'une meilleure connaissance de la richesse biologique du reste du territoire, et sur l'encouragement à sa protection et à son amélioration.

Pour cela, nous avons établi deux niveaux de recommandations :

- un niveau à l'attention des propriétaires privés et publics (Communes, Département, État) : par l'établissement de préconisations en matière d'aménagement de l'espace,
- un niveau à l'attention du Pays et des collectivités : par la mise en œuvre d'inventaires floristiques et faunistiques permettant de mieux connaître le territoire en la matière et d'adapter au mieux les préconisations aux différentes parties du Pays.

2- CONTENU

L'objectif visé est de mettre en place un ensemble de mesures qui permettront à moyen terme de mieux connaître le patrimoine naturel du Pays et de pouvoir intégrer dans les autres actions des préconisations spécifiques aux milieux naturels.

3- LOCALISATION

- Ensemble du Pays Midi-Quercy.
- Pour la partie "inventaire" : ensemble du Pays, à l'exception des zones ayant déjà fait l'objet de relevés et de diagnostics précis.

4- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

4.1- Inventaires

La meilleure connaissance de la flore et de la faune du territoire, qui est une première étape nécessaire à la conservation et à l'enrichissement de la biodiversité, pourra passer par la mise en place par le Pays :

- d'un groupe de travail "Biodiversité Midi-Quercy", regroupant l'ensemble des acteurs concernés (élus, associations, naturalistes...) pour le lancement des campagnes de relevés de terrain (inventaire des compétences mobilisables, détermination des zones et des thématiques prioritaires, établissement de méthodes communes d'inventaires, identification des sources de financement, montage des dossiers de demande d'aides, pilotage des inventaires, établissement des recommandations...);
- des inventaires : début progressif à partir de 2005 ;
- d'une valorisation progressive des résultats, au travers d'un ou plusieurs support(s) à l'attention des propriétaires privés et publics, tels que plaquettes de recommandation, gazettes d'information, pages spécialisées dans le site Internet du Pays, animations pour lesquelles certaines associations sont prêtes à s'investir...

Le groupe de travail pourra se faire assister pour certaines étapes de sa démarche par un bureau d'études spécialisé (pour le montage des dossiers de financement, la définition des méthodes d'inventaire, la valorisation, la cartographie...).

4.2- Préconisations en matière d'aménagement de l'espace

Les principales préconisations visant à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité sont récapitulées dans les quelques points clefs suivants. L'important est de privilégier une grande diversité spatiale (hétérogénéité du paysage), ainsi que la complexité et la connectivité entre les différentes unités du paysage (afin de favoriser les zones de contact et d'échange).

Pour la conservation et l'amélioration des richesses végétales et animales du territoire, il est important de favoriser, à l'occasion des différents types d'aménagements touchant au paysage :

- *la conservation et le renforcement des maillages de haies, en favorisant les intersections de haies et leur liaison avec les boisements et les zones humides,*
- *la diversité des strates végétales (avec en particulier une alternance régulière des strates herbacée, arbustive et arborée dans une haie ; il est par exemple recommandé pour certaines espèces de chauves-souris et d'oiseaux de planter ou de conserver un arbre au moins tous les 10 m),*
- *la préservation des milieux les plus riches (prairies naturelles en particulier),*
- *la conservation d'arbres à cavité dans les boisements et les haies, et de certains arbres morts ne présentant pas de risque,*
- *la présence de zones humides végétalisées et la conservation d'un niveau d'eau minimum pour la sauvegarde de la faune aquatique (plans d'eau, lacs collinaires, lavoirs...),*
- *la circulation de l'eau dans ses formes naturelles (méandres, secteurs inondables...), avec des bordures végétalisées (ripisylves, bandes enherbées),*
- *une intervention minimum pour l'entretien des cours d'eau et des fossés (proscrire les curages et recalibrages),*
- *l'utilisation de techniques "douces" d'entretien, au dépend de techniques agressives pour les milieux naturels tels que l'utilisation de produits chimiques (pesticides, désherbants, lutte chimique contre les "nuisibles"...), ou de certains matériels mécanisés (épareuse pour les haies, pelleuse dans le lit des ruisseaux...),*
- *la consultation de spécialistes avant certains aménagements (par exemple le "Groupe chiroptères de Midi-Pyrénées" est disposé à intervenir bénévolement pour une bonne prise en compte des chauves-souris avant la rénovation du bâti ancien ou dans le cadre de la conception de lacs collinaires).*

Les actions menées localement ainsi que leur capitalisation par le Pays permettront, à moyen terme, de préciser ces préconisations à l'aide de recommandations plus précises, appuyées par des illustrations (cartes de localisation, schémas, photos d'espèces rares et protégées...) via les supports de diffusion cités ci-dessus.

5- COMPETENCES REQUISES

- **Etudes préalables – Montage de dossier :** DIREN, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Conseil Général, DDAF, CRPF, Campagnes Vivantes, associations de protection de la nature (Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, LPO), UMINATE 82.
- **Etudes opérationnelles :** Association Campagnes Vivantes, paysagiste, écologue, BET spécialisé
- **Travaux :** Campagnes Vivantes, Entreprises paysagistes, Pépiniéristes et fournisseurs locaux (plantes, accessoires de plantation).

6- BONNES PRATIQUES

- **Fiche projet pilote n° 7 :** valorisation et gestion d'un site naturel sensible : vallée de la Baye
 - **Fiche projet pilote n° 8 :** valorisation écologique de lacs collinaires
- ❖ **Bibliographie recommandée :** *Botanica occitana* (2 tomes) Caludi Vaissière Ed IEO-IDECO
ideco@ideco-dif.com

7- ILLUSTRATIONS

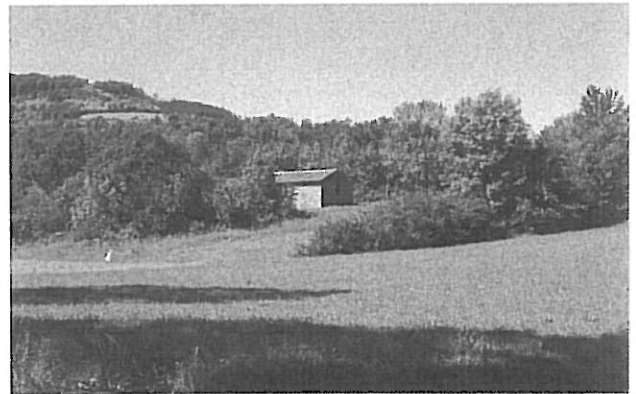
• De l'eau courante



• Des grottes, abris de chauves-souris



• Des lisières



• Des coteaux, falaises, forêts, taillis bénéficiant de diverses orientations



• Des pelouses sèches

